



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le



ID : 084-218400554-20220630-382022-DE

Séance du 30 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARD, MAIRE

Présents : Daniel BELLEGARDE, Dominique ANCEY, Dominique MAIRE, Pascale VERHNES, Marc MUSCAT, Sandrine GAS, Lydie AMEVET, Gilbert CHAZAL, Yves CAIRON, Annie GAT, Jean-Marie POUWELS, Marie VITALI, Daniel LECUYER, Thierry PERON, Valérie RUBEAUX, Patrick POUDEVIGNE, Lydia ZIADE, Natacha BENALI,

Pouvoirs :

Brigitte NEF à Dominique ANCEY

Date de convocation : 23 juin 2022

MEMBRES EN EXERCICE : 19

MEMBRES PRESENTS : 18

POUVOIR : 1

Secrétaire de séance : Lydie AMEVET

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

DEL 38-2022 : ADMINISTRATION GENERALE – REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE JEAN MOULIN – FIXATION DES TARIFS

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux de la salle polyvalente Jean Moulin se terminent. Cette salle peut, dans le cadre de la gestion du domaine communal, être mise à la disposition des différents utilisateurs qui en feraient la demande pour l'exercice d'activités récréatives, éducatives, culturelles, sportives et plus généralement de loisirs ainsi que pour la tenue de réunions et de conférences.

L'utilisation prioritaire doit d'abord être envisagée pour les besoins des services communaux ou les activités municipales d'intérêt général.

Quant aux autres utilisateurs, il y a le plus grand intérêt, dans le but de faciliter le développement des activités associatives ou d'apporter une aide efficace au développement des relations sociales entre les administrés, à ouvrir largement les portes de cette salle polyvalente.

Les modalités d'utilisation de cet équipement doivent être définies afin que les mises à disposition à ces catégories d'usagers se déroulent dans des conditions optimales.

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de modifier les tarifs et de façon générale le règlement intérieur d'utilisation de la salle, annexé à la présente délibération.



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU VAUCLUSE
COMMUNE DE JONQUERETTES

DEL 38-2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2022

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID : 084-218400554-20220630-382022-DE



Les tarifs proposés sont :

	Résidents Jonquerettois(es)	Résidents hors commune
Tarif WE – Vendredi soir au Lundi matin	650	1 300
Arrhes	325	650
Caution	1200	1500

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **DECIDE** d'adopter le règlement intérieur de la salle Jean Moulin présenté
- **ADOpte** les tarifs ainsi présentés
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire, ou l'adjoint délégué, de signer les contrats de locations et tout document nécessaire pour sa mise en œuvre

Pour	Contre	Abstention
19	/	/

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE

Le Maire

Certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture et sa publication
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication. *Le tribunal administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.*

DEL 2022-15